



## Demission de mon responsable

Par **sam59138**, le **15/10/2016** à **09:44**

Bonjour à tous,

Je travail actuellement dans une entreprise du bâtiment et vendredi après notre réunion de service hebdomadaire le chargé d'affaires dont je suis l'assistant nous a annoncé qu'il a déposé sa démission, ayant posé 3 semaines de congés à partir de la semaine prochaine, il n'aura son entretien qu'à son retour pour définir si c'est à effet immédiat ou s'il fait ses 3 mois (convention cadre)

La société pour laquelle je travaille a quelques difficultés financières qu'elle accumule les échéances du mois de juillet viennent seulement d'être payées, il a donc été mis en place une cellule de crise pour essayer de redresser la situation, mon responsable ne voyant le déclin plus que probable a donc décidé de mettre les voiles...

La où ça m'affecte c'est que cela me touche directement étant son second donc plusieurs cas de figure:

-on va me proposer de reprendre son poste en complément du mien, chose que je n'accepterai pas même avec une revalorisation de salaire et autres avantages car je ne me sens pas capable d'être à la tête d'une vingtaine de personnes + gestion commerciale de chantier + devis et facturations d'un pôle qui fait entre 2 et 3 milliards à l'année... Je risque quoi en cas de refus?

-On va nommer un responsable temporaire en interne le temps de trouver une autre solution, ce responsable ne sera de toute évidence qu'un des fils du patron et la ça va pas le faire, je demande ma démission d'office (les fils sont dans la boîte depuis un moment, je sais à quoi m'attendre)

-Il vont recruter un nouveau chargé d'affaires, chose à laquelle je crois le moins vu le contexte actuel...

Donc voilà, cette annonce remet mon avenir au sein de cette boîte en question et je ne sais vraiment pas quoi faire.. attendre ou anticiper une liquidation en demandant une rupture de contrat..

A savoir que c'est mon premier emploi, que je viens de faire construire et que j'ai un enfant de mois à charge... toute perte de salaire est donc impensable...

Par **janus2fr**, le **15/10/2016** à **09:49**

Bonjour,  
Que voulez-vous dire par :  
[citation] je demande ma démission d'office [/citation]

Par **sam59138**, le **15/10/2016** à **10:12**

Je n'accepterait pas cette situation donc soit une rupture conventionnelle mais je doute qu'elle soit acceptée...

Par **P.M.**, le **15/10/2016** à **11:38**

Bonjour,  
Je ne vois pas comment vous pourriez demander une démission d'office soit vous la déposez soit pas car je présume que c'est n'est pas et comme a priori vous n'avez pas de griefs à exposer elle ne peut pas se transformer en prise d'acte de rupture...  
Je ne vois pas non plus comment vous pourriez anticiper une liquidation si ce n'est de démissionner comme l'a fait le chargé d'affaires...